31 JUIL. 2017

République Française
Département du Pas de Calais

Mairie
Oye-Plage
62215

POLICE MUNICIPALE

Arrêté n° 2017/04

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Instauration d'une « ZONE 30 » aménagée rue des Hemmes d'Oye.

- Le Maire de la commune d'OYE-PLAGE,
- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L 2213-1,
- Vu le Livre V du Code de la Sécurité Intérieure,
- Vu le Code de la route,
- Vu la Circulaire ministérielle (Intérieur) n° 86.230 du 17 Juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe 1.1.3 relatif à la Police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,
- Vu l'implantation de ralentisseurs de type « plateaux surélevés »,
- Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers des voies et des piétons rue des Hemmes d'Oye dans la portion comprise entre la rue des Salines et la rue de Waldam,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

A compter du 01 août 2017, la rue des Hemmes d'Oye et notamment la portion comprise entre la rue des Salines et la rue de Waldam est classée en « zone 30 ».

ARTICLE 2 :

Tout véhicule doit respecter la limitation de vitesse de 30 km/h.
Cette disposition est applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 :

Tout contrevenant s'expose à des poursuites conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur l'Adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale d'OYE-PLAGE, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à OYE-PLAGE, le 28 juillet 2017

Olivier MAJEWICZ

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE D'OYE-PLAGE 62215

Maire d'OYE-PLAGE

Affiché le 31 JUIL. 2017

Adresse postale : 87, avenue Paul Machy / 62215 Oye-Plage / Téléphone : 03.21.46.43.43 / Télécopie : 03.21.46.43.49 / Adresse électronique : police.municipale@oye-plage.fr